



COMMUNE DE PUYMERAS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE du jeudi 25 mars 2021 à 17 heures 30

L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq mars à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, Maire de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Danielle GATIGNOL, Anne de VILHET ; messieurs André BARNOUIN, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés ayant donné procuration : Manon YTIER à Laure-Line DIEUDONNE ; Michel FARE à Roger TRAPPO ; David SAMBUCHI à Olivier GIRARD.

Retardataire : Jean-Christophe DIANOUX

Secrétaire de séance : Roselyne ARLAUD

ASSAINISSEMENT

➤ Présentation du compte administratif assainissement

Dépenses de fonctionnement : 70 907.52 €

Recettes de fonctionnement : 60 197.28 €

Excédent de l'année 2019 : 11 694.07 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 983.83 €

Dépenses d'investissement : 754 993.84 €

Recettes d'investissement : 837 684.22 €

Excédent de l'année 2019 : 2 064.52 €

Excédent d'investissement 2020 : 84 754.90 €

Solde 2020 : + 85 738.73 €

Après avoir présenté le compte administratif, monsieur le maire sort de la salle.

➤ Délibération approbation compte administratif assainissement

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		11 694,07		2 064,52		13 758,59
Opérations de l'exercice	70 907,52	60 197,28	754 993,84	837 684,22	825 901,36	897 881,50
TOTAUX	70 907,52	71 891,35	754 993,84	839 748,74	825 901,36	911 640,09
Résultats de clôture		983,83		84 754,90		85 738,73
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	70 907,52	71 891,35	754 993,84	839 748,74	825 901,36	911 640,09
RESULTATS DEFINITIFS		983,83		84 754,90		85 738,73

Accepté à l'unanimité

➤ **Présentation du compte gestion assainissement**

Pour rappel, le compte de gestion est doit être identique au compte administratif. Le compte de gestion est l'état des comptes tenu par le trésorier de la commune (trésorerie de Vaison la Romaine) et le compte administratif tenu par la mairie.

➤ **Délibération approbation compte de gestion assainissement**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 concernant l'assainissement, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget assainissement de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion dressé pour le budget assainissement pour l'année 2020 par le receveur municipal, visé et signé par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **Affectation des résultats assainissement**

Report excédentaire en fonctionnement : + 983.83 €

Report excédentaire en investissement : + 84 754.90 €

Accepté à l'unanimité

➤ **Présentation du budget assainissement**

Equilibre de la section de fonctionnement : 40 841.83 €

Equilibre de la section d'investissement : 125 971.90 €

Total du budget : 166 813.73 €

➤ **Approbation du budget assainissement**

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
VUE D'ENSEMBLE		A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	39 868,09
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	983,83
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	40 841,83
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1054 et 1059)	41 217,00
	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	14 754,83
	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	125 971,90
TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	166 813,73

Accepté à l'unanimité

COMMUNE**➤ Présentation du compte Administratif Commune**

Dépenses de fonctionnement : 603 778.70 €

Recettes de fonctionnement : 738 451.98 €

Excédent de l'année 2019 : 181 134.28 €

Excédent de fonctionnement 2020 : 315 807.56 €

Dépenses d'investissement : 195 447.64 €

Recettes d'investissement : 509 536.62 €

Déficit de l'année 2019 : 40 966.12 €

Excédent d'investissement 2020 : 211 497.86 €

Solde 2020 : + 527 305.42 €**➤ Analyse financière du budget communal de l'année 2020 :**

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 650.94 € par habitant et celles d'équipement de 532.56 € par habitant.

L'en-cours de la dette est de 215.68 € par habitant (capital restant dû au 31/12/N), soit 19.05 % des recettes réelles de fonctionnement.

La capacité de désendettement de la commune est de 6 mois (elle doit être à maximum 8 / 10 ans pour être acceptable). La moyenne pour les communes rurales de même strate est de 3.7 ans.

Les recettes réelles de fonctionnement ont été de 1 132.37 € par habitant dont 604.31 € provenant du produit des impositions directes (taxes d'habitation et foncières) et celles d'équipement de 826.99 € par habitant.

Le taux d'épargne brute de la commune, c'est-à-dire l'excédent de fonctionnement utilisable pour financer les dépenses d'investissement et le remboursement de la dette est de 42.93 % (il est satisfaisant entre 8 et 15 % minimum). La moyenne pour les communes rurales de même strate est de 21.2 %

Après avoir présenté le compte administratif, monsieur le maire sort de la salle.

➤ **Délibération approbation compte administratif commune**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		181 134,28	40 966,12		40 966,12	181 134,28
Opérations de l'exercice	603 778,70	738 451,98	195 447,64	509 536,62	799 226,34	1 247 988,60
TOTAUX	603 778,70	919 586,26	236 413,76	509 536,62	840 192,46	1 429 122,88
Résultats de clôture		315 807,56		273 122,86		588 930,42
Restes à réaliser			61 625,00		61 625,00	
TOTAUX CUMULES	603 778,70	919 586,26	298 038,76	509 536,62	901 817,46	1 429 122,88
RESULTATS DEFINITIFS		315 807,56		211 497,86		527 305,42

Accepté à l'unanimité

Retour de monsieur le maire

➤ **Présentation du compte de gestion commune**

➤ **Délibération approbation compte de gestion Commune**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 concernant la commune, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, ainsi que le compte de gestion dressé par le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020 ;

Statuant sur l'exécution du budget commune de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé du Maire, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion dressé pour le budget commune pour l'année 2020 par le receveur municipal, visé et signé par l'ordonnateur, et qui n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Arrivée JC DIANOUX

➤ **Délibération tableau des effectifs**

Proposition d'augmenter le poste d'adjoint administratif de 2 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} avril 2021.

Accepté à l'unanimité

➤ **Compte-rendu de la réunion d'ouverture des plis** pour les travaux d'aménagement de l'entrée du village

	SANS OPTION		OPTION		Montant total TTC option incluse
	HT	TTC	HT	TTC	
	EIFFAGE	225 904,40 €	271 085,28 €	41 326,00 €	
MISSOLIN	183 267,50 €	219 921,00 €	41 140,00 €	49 368,00 €	269 289,00 €
ALLIANS	174 710,10 €	209 652,12 €	46 380,00 €	55 656,00 €	265 308,12 €

Après analyse des offres réceptionnées, l'entreprise MISSOLIN est l'offre économiquement la plus avantageuse avec une note finale de 9.81 points contre 9.60 points pour ALIANS TP et 8.46 pour EIFFAGE. Il est donc proposé de retenir l'offre de l'entreprise MISSOLIN.

Accepté à l'unanimité

Les travaux commenceront mi avril. Une réunion préparatoire aura lieu. Monsieur IMBERT suggère de mettre un passage piéton devant l'abri-bus.

➤ **Dossiers urbanisme en cours**

1/ DP 08409421N0006 – VIVES François : piscine

2/ DP 08409421N0007 – Mairie : abri bus et WC publics

3/ DP 08409421N0008 – ENTWISTLE Craig – Agrandissement abri jardin existant

4/ PC 08409421N0001 – FANNI Jean Louis – Construction neuve

✓ **Questions diverses**

Le panneau du chemin du grand jardin est à l'envers.

La commune a été retenue avec Entrechaux, Faucon, Crestet et Vaison la Romaine dans le cadre de l'appel à projet de l'atlas de la biodiversité du syndicat du Mont Ventoux.

Remerciements pour le décès de monsieur Sylvain ARNAUD.

Remerciements de la commune de Saint Martin de Vésubie pour le don qui a été fait par certains administrés et la commune.

Lecture du courrier de monsieur DORON.

Problème de dépôts sauvage dans le vallat de Saint Flavien. Le propriétaire a été contacté et il a installé une chaîne et un panneau (qui ont déjà été enlevés). Il avait donné l'autorisation pour le dépôt de végétaux uniquement.

Il y a également de gros problèmes de dépôts sauvages au cimetière.

Espérons que le nouveau point poubelles aménagé sur la montée du stade restera entretenu et respecté par la population.

Séance levée à 19h12